

\*\*\*\*\*

DECRET N° 89-288 du 24 Juillet 1989  
portant nomination et promotion à titre  
Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre  
National du Bénin de Monsieur James  
ONOBIONO OGUIOBE, Président du Groupe  
ONOBIONO DOUALA-CAMEROUN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant Composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 89-48/ANR/CE/P du 27 Juin 1989 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisent le Président de la République à décerner le grade de Commandeur de l'Ordre National du Bénin à Monsieur James ONOBIONO OGUIOBE, Président du Groupe ONOBIONO DOUALA-CAMEROUN ;

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommé et promu à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 27 Juin 1989.

.../...

- AU GRADE DE : COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Monsieur James ONOBIONO OGUIOBE,  
Président du Groupe ONOBIONO  
DOUALA-CAMEROUN.

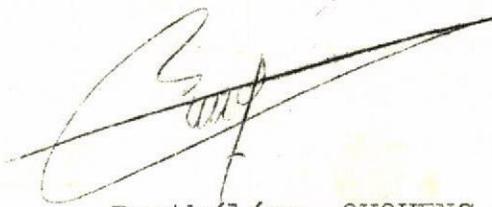
ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel .

Fait à COTONOU, le 24 Juillet 1989

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

  
Barthélémy CHOUENS.-

Ampliations : IR 8 - CC/IRIB 4 - Ministères 16 - Gde Chanc. 15 -  
CI/ANR 4 - IIC 1 - SGCEN 4 - SID 1 - ONEII 2 - DCCT 1 -  
CSM 1 - BN-DAN 4 - DIE-DIC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 -  
Préfets 6 - JORIB 2 - Intéressé 2.-